

AVANTAGES EN NATURE

Repas (au 01-1-2026)

1 repas	2 repas
5,50 €	11 €

Hôtels, cafés, restaurants et assimilés (évaluation selon MG)

1 repas	2 repas
1 MG	2 MG
Jusqu'au 31/05 : 4,25 €	8,50 €
A compter du 01/06 : 4,35 €	8,70 €

Logement (au 01-1-2026)

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce	Par pièce principale
		(si plusieurs pièces)
Inférieure à 2 002,50 € (ou < 0,5 PMSS)	79,70 €	42,60 €
De 2 002,50 € à 2 402,99 € (ou entre 0,5 et 0,6 PMSS)	93,00 €	59,70 €
De 2 403,00 € à 2 803,49 € (ou entre 0,6 et 0,7 PMSS)	106,20 €	79,70 €
De 2 803,50 € à 3 604,49 € (ou entre 0,7 et 0,9 PMSS)	119,40 €	99,50 €
De 3 604,50 € à 4 405,49 € (ou entre 0,9 et 1,1 PMSS)	146,40 €	126,10 €
De 4 405,50 € à 5 206,49 € (ou entre 1,1 et 1,3 PMSS)	172,60 €	152,40 €
De 5 206,50 € à 6 007,49 € (ou entre 1,3 et 1,5 PMSS)	199,40 €	185,70 €
Supérieure ou égale à 6 007,50 € (≥ 1,5 PMSS)	225,600 €	212,30 €

Véhicule dont l'employeur est propriétaire

Forfait annuel	Véhicule acheté ≤ 5 ans	Véhicule acheté > 5 ans
Avec prise en charge du carburant	15 % du coût d'achat + frais réels de carburant utilisé à des fins personnelles	10 % du coût d'achat + frais réels de carburant utilisé à des fins personnelles ou 12% du coût d'achat.
	ou 20% du coût d'achat.	ou 15% du coût d'achat.
Sans prise en charge du carburant par l'employeur	15 % du coût d'achat	10 % du coût d'achat

Ces taux sont applicables aux véhicules mis à disposition à compter du 1er février 2025.

Pour les véhicules électrique est à appliquer sur le coût un abattement de 50% (mise à disposition avant 31-01-2025) ou 70% (à compter du 1-02-2025)

Dépenses réelles (évaluation annuelle)	Véhicule acheté* depuis 5 ans et moins	Véhicule acheté* depuis + de 5 ans
Sans prise en charge du carburant par l'employeur	20 % du coût d'achat + assurance frais d'entretien = Coût Total	10 % du coût d'achat + assurance frais d'entretien = Coût Total
	Evaluation (E) l'avantage en nature = [Coût Total x nombre de km parcourus à titre privé] / total de km parcourus par le véhicule pour la même période	
Avec prise en charge du carburant par l'employeur	Evaluation (E) + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel	Evaluation (E) + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel

(*) prix TTC réglé par l'entreprise (en présence d'un rabais accordé celui-ci est à plafonner à 30% du prix conseillé par le constructeur pour la vente du véhicule au jour du début du contrat).

Véhicule en location avec ou sans option d'achat

Forfait annuel 2026		
Sans prise en charge du carburant par l'employeur	50 % du coût global annuel pour la location (location, entretien, assurance). <i>L'évaluation obtenue est plafonnée à celle de la règle applicable en cas de véhicule acheté.</i>	
Avec prise en charge du carburant par l'employeur	50 % du coût global annuel pour la location + frais réels de carburant utilisé à des fins personnelles.	67 % du coût global annuel pour la location (location, entretien, assurance et coût global du carburant utilisé à des fins professionnelles et personnelles).
	<i>L'évaluation obtenue est plafonnée à celle de la règle applicable en cas de véhicule acheté.</i>	

Pour les véhicules électrique (mis à disposition à compter du 1-02-2025) est appliqué sur le coût un abattement de 70 % avec un plafond de 4641,30€ pour l'année 2026.

Dépenses réelles (évaluation annuelle)	
Sans prise en charge du carburant par l'employeur	Coût annuel de la location + entretien + assurance = Coût Total
	Evaluation de l'avantage en nature = (Coût Total x nombre de km parcourus à titre privé)/total de km parcourus par le véhicule pour la même période
Avec prise en charge du carburant par l'employeur	Coût Total + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel

Pour les véhicules électrique (mis à disposition à compter du 1-02-2025 respectant le score environnemental requis) une réduction de 50% de l'avantage en nature est requis dans la limite de de 2026,30€ en 2026.